

# Je contribue aux travaux du prieuré Saint Christophe

Don destiné au financement des travaux pour la salle paroissiale  
et la chapelle du prieuré.

Je vous adresse la somme de : ..... €  
Je recevrai un reçu fiscal

Merci de compléter :

Civilité :  Monsieur  Madame  Mademoiselle

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

*Vous pouvez transmettre votre don par chèque, accompagné de ce  
coupon, en le déposant à votre paroisse ou par La Poste à cette adresse:  
Association Diocésaine de Vannes - CS 82003 - 56001 VANNES Cedex*  
Libellé du chèque : Association diocésaine de Vannes.

**Chaque don donne droit à une réduction d'impôt égale à 75% du montant  
du don, dans la limite de 529€. Si vos dons dépassent 529€, la réduction  
d'impôt passe à 66% du montant du don, dans la limite de 20% de vos  
revenus imposables. Au-delà de cette limite, vous pouvez reporter  
pendant 5 ans le montant de l'exercice et bénéficier de la réduction  
d'impôt dans les mêmes conditions.**

Le donataire s'engage à ne pas céder, à des fins commerciales, toute information vous concernant.

# Je contribue aux travaux du prieuré Saint Christophe

Don destiné au financement des travaux pour la salle paroissiale  
et la chapelle du prieuré.

Je vous adresse la somme de : ..... €  
Je recevrai un reçu fiscal

Merci de compléter :

Civilité :  Monsieur  Madame  Mademoiselle

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

*Vous pouvez transmettre votre don par chèque, accompagné de ce  
coupon, en le déposant à votre paroisse ou par La Poste à cette adresse:  
Association Diocésaine de Vannes - CS 82003 - 56001 VANNES Cedex*  
Libellé du chèque : Association diocésaine de Vannes.

**Chaque don donne droit à une réduction d'impôt égale à 75% du montant  
du don, dans la limite de 529€. Si vos dons dépassent 529€, la réduction  
d'impôt passe à 66% du montant du don, dans la limite de 20% de vos  
revenus imposables. Au-delà de cette limite, vous pouvez reporter  
pendant 5 ans le montant de l'exercice et bénéficier de la réduction  
d'impôt dans les mêmes conditions.**

Le donataire s'engage à ne pas céder, à des fins commerciales, toute information vous concernant.

# Je contribue aux travaux du prieuré Saint Christophe

Don destiné au financement des travaux pour la salle paroissiale  
et la chapelle du prieuré.

Je vous adresse la somme de : ..... €  
Je recevrai un reçu fiscal

Merci de compléter :

Civilité :  Monsieur  Madame  Mademoiselle

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

*Vous pouvez transmettre votre don par chèque, accompagné de ce  
coupon, en le déposant à votre paroisse ou par La Poste à cette adresse:  
Association Diocésaine de Vannes - CS 82003 - 56001 VANNES Cedex*  
Libellé du chèque : Association diocésaine de Vannes.

**Chaque don donne droit à une réduction d'impôt égale à 75% du montant  
du don, dans la limite de 529€. Si vos dons dépassent 529€, la réduction  
d'impôt passe à 66% du montant du don, dans la limite de 20% de vos  
revenus imposables. Au-delà de cette limite, vous pouvez reporter  
pendant 5 ans le montant de l'exercice et bénéficier de la réduction  
d'impôt dans les mêmes conditions.**

Le donataire s'engage à ne pas céder, à des fins commerciales, toute information vous concernant.